

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le lundi 6 juillet 2020 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Alain Thériault et Linda Levesque formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-111-20

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité

RS-112-20

Adoption du procès-verbal de la réunion du 1 juin 2020

Il est proposé par Jules Soucy
que le procès-verbal du 1 juin 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

RS-113-20

Adoption du procès-verbal de la réunion du 15 juin 2020

Il est proposé par Alain Thériault
que le procès-verbal du 15 juin 2020 soit accepté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 30-06-2020 de 167 328,90 \$ au compte courant et de 131276.33 \$ à l'épargne établie au fond de roulement.



No de résolution
ou annotation
RS-114-20

Période de questions

Aucune question

Approbation des comptes

Il est proposé par Jean-Noel Moreau
et résolu
d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Bobby Albert : Batteries pour caserne	33.33
Atelier 5 : Étude dossier, frais déplacement	13074.98
Bell : Téléphone, Internet	554.10
Bell Mobilité : Cellulaires	38.98
BMR : Ponceau 8° & 9° Rang Nord	314.87
Pauline Bossé : Ménage 112 rue des Érables	150.00
Bureau Publicité Droit : Avis de mutation	30.00
Cégep de Lapocatière : Formation Roxanne	3886.16
CMP Mayer inc : Bunker Yvon Labrie	2189.70
Commerçant de la chaudière inc : Transport Dicom	14.65
Construction Michaud du Témis : Géotextil 8° & 9° Rang Nord	1271.54
Coop. Pétrolière de Packington : Gaz pick-up, foue, tondeuse	2252.89
Croix-Rouge Canadienne : Contribution	170.00
RDL Courrier : Transports pour test d'eau	18.66
Léon Deschamps : Fauchage bordure de route	2200.00
Les Entreprises Dubreuil inc.	7329.66
DG2 Industries :	331.82
DHC Avocats : Forfait téléphonique année 2020-2021.	459.90
Joseph Dumont 1997 Lté : Tarnisé & Location rouleau compac.	11044.56
Épicerie des 4sous : Fournitures des gars	81.50
Roxanne C.-Gagnon : Livres & Frais de déplacement Avril à Juin	238.19
Hydro-Québec : Caserne, Bureau, Complexe	1611.25
J.M.Turcotte Ltée : Tuyau de Béton 8° & 9° Rang Nord	3197.64
LibertéVision inc. : Service	206.96
MacPek : Nettoyant d'insectes	37.93
ManicSanitation : Masques,Savon	512.29
Mécanique Générale & Soudure JPG : pompe à gaz dégelouse	64.82
Arianne Morneau : Achat pour Terrain de jeux	291.73
Morneau Avocats inc : Entente 2020	239.50
Denis Moreau : Zoom, Commission des Transports	160.00
MRC de Témiscouata : Médaille chien, renouvellement bail	246.88
Pelletier Labrie : Préparation, Recherches	1682.90
Petite Caisse : Produits nettoyages, Literies	663.80
Pétrole J.Larochelle inc : Diésel & Urée	3352.60
Pièces Témis : Fournitures garage	123.15
Pisciculture : 308 truites	1000.00
Réfrigération Y.P. inc : Réparation de chauffage & nettoyage	187.18
RIDD : Cotisation, Bacs Roullants & Vidange septique	15134.46
SEAO : Travaux rechargement	48.45
Services Kopilab : Encre	574.46
Sortie de pompiers : 25 avril, 29 mai, 12 juin	1630.20
Soudure du Témis inc : Fer Angle & Flat Bar	56.27
Ville de Rivière-du-Loup : Versement #3	2043.05
Zap Bas St-Laurent : Cotisation annuelle	201.21
Excavation Gilles Patoine : Travaux 8° & 9° Rang Nord	39817.88
Les éditions Juridiques FD : Code Civil	77.70
Plomberie G.M. enr. : Caméra centre communautaire	333.43
Équipements protection du Témis inc. : Recharge de 20lbs	54.04

119235.27

BB
M

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 317-2020 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général informe les membres du conseil que le règlement 317-2020 permettra la circulation des véhicules hors routes sur le 8e et 9e Rang Nord à partir de l'intersection de la route de la Seigneurie en direction de St-Eusèbe sur une longueur de 1855 mètres soit jusqu'à la limite de la municipalité de Packington. On estime à environ 200.\$ l'achat de quelques panneaux de signalisation pour informer les utilisateurs,

Adoption du règlement 317-2020

RS-115-20

Il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 317-2020 pour permettre la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins municipaux et dont copie est ci-dessous reproduite :



Projet de RÈGLEMENT NUMÉRO 317-2020

(Adopté par la résolution numéro RS-115-2020)

PROJET DE RÈGLEMENT 317-2020 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes

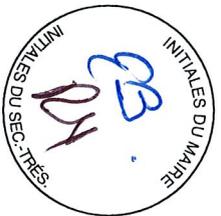
ATTENDU QUE le Conseil municipal de Packington est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicule tout-terrain, Le Club Quad Trans-Témis sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Packington pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Guillaume Morin lors de la séance de ce conseil, tenue le 1 juin 2020;

À ces causes, sur proposition de Alain Thériault, il est unanimement résolu :

QUE le 1 juin 2020, le projet de règlement numéro 317-2020 a été présenté et il statue par ledit règlement ce qui suit :



No de résolution
ou annotation

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 317-2020 des règlements de la municipalité de la paroisse de Packington.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Packington, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique aux véhicules tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

- ◆ 8^e et 9^e Rang Nord (*entre le point A et le point B*) 1885 mètres

Un croquis de l'emplacement est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée du 15 septembre au 30 avril et à l'endroit prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

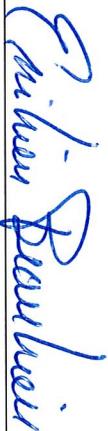
Article 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide du 15 septembre au 30 avril.

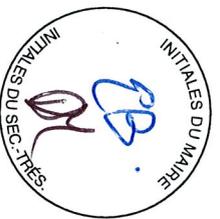
Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à la séance du 6 juillet 2020


Maire


Directeur général / Secrétaire.



No de résolution
ou annotation

Le Directeur général informe les membres du conseil que le gouvernement vient encore de changer la directive pour les consultations publiques et nous pouvons dorénavant les faire en public en respectant les mesures d'hygiène et la distanciation de 2 mètres.

Nous irons pour une consultation publique et non une consultation écrite.

Rapport sur la situation financière

Selon l'article 176.2.2 du code municipal, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour le dernier exercice financier. Le rapport sera transmis dans la prochaine édition de l'informateur.

Il est résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington a pris connaissance du rapport sur la situation financière de la municipalité pour le dernier exercice financier.

Adoptée à l'unanimité

RS-116-20

Prix de location pour le prêt à camper

Comme nous avons une unité de prêt à camper et que nous aurons des bulles tente aussi, il est nécessaire de fixer une tarification pour ses équipements

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington fixe le tarif à 75.00 \$ par jour et 400.00\$ par semaine le tarif applicable pour le prêt à camper.

Adoptée à l'unanimité

Arrêt neige

Le Directeur général informe les membres du conseil qu'il est encore en démarche pour trouver une solution moins dispendieuse pour les arrêts neige sur le complexe. On se fera faire des soumissions avec du tuyau galvanisé

RS-117-20

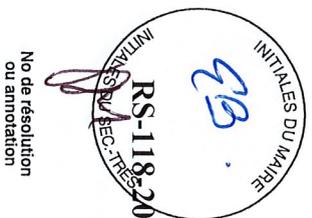
Mesure fiscale pour les contribuables durant la période covid-19

Le Conseil juge que la pandémie dans notre région est contrôlée et que les gens ont repris leur travail.

En conséquence,
il est proposé par Alain Thériault
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington retire la mesure du sans intérêt et qu'à compter du 9 juillet prochain, un intérêt de 10% sera chargé sur tous les comptes en retard.

Adoptée à l'unanimité



Projet d'aménagement d'un parcours santé et d'équipements récréatifs pour aînés

Il est proposé par Linda Levesque
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington autorise le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'infrastructures municipalité amie des Aînés (PRIMADA).

Que la Municipalité a pris connaissance du Guide du programme et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

La Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

La municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci, y compris tout dépassement de coûts.

Que le Conseil municipal autorise le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité ladite demande.

Adoptée à l'unanimité

RS-119-20

Séance du conseil

Une nouvelle directive du gouvernement du Québec permettrait aux municipalités de faire des séances publiques en respectant la distanciation sociale ou de continué de faire des séances à huit clos.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington décide de faire des séances du conseil en présence de la population et ce dès la prochain réunion du conseil.

Adoptée à l'unanimité

RS-120-20

Fondation de la santé du Témiscouata : Défi 24 heures vélo

Le Docteur Guido Côté relèvera le défi de faire 24 heures à vélo au profit de la Fondation de la santé du Témiscouata. On peut contribuer à ce défi en achetant des kilomètres au coût de 5\$ chacun.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington achète dix kilomètre pour le défi 24 heures du Dr Guido Côté.

Adoptée à l'unanimité

À 20 heures, M. Guillaume Morin prend place à la séance du conseil

Divers

Sécurité

M. Guillaume Morin trouve que les employés ne portent pas tous les équipements de sécurité et que le signalement n'est pas conforme. On devrait ajuster cette situation pour éviter d'avoir des amendes de la CNESSST.

La Direction générale s'occupera pour faire l'achat du matériel

Levée de l'assemblée

Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée

